

## AVIS PUBLIC

### **Adoption du règlement numéro 3-26 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donnée par la soussignée, Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière que le conseil municipal de La Bostonnais a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le règlement numéro 3-26, intitulé :

**« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

Ce règlement a pour objet d'établir les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, les règles de conduite applicables aux élus municipaux ainsi que les mécanismes visant à prévenir les conflits d'intérêts, conformément aux exigences de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1)**.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie du règlement peut être consulté :

- au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église, La Bostonnais, durant les heures d'ouverture habituelles ;
- ou le site internet de la Municipalité, à l'adresse suivante : <https://www.labostonnais.ca>

Fait à La Bostonnais, ce 25<sup>ième</sup> jour de mars 2026



Natalie Jalbert

Directrice générale, greffière-trésorière